

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

SEANCE DU 7 JUILLET 2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 084-218400570-20250707-DEL_25_06_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 7

OBJET DE LA DELIBERATION n° 25-06-01

FONDS DE CONCOURS – EXERCICE 2025 : MODIFICATION DE PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-cinq et le sept du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 02.07.2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN.

Absents : M. Olivier LAUBRON, M. Alessandro POZZO, M. Thibaud RICHARD

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'Assemblée Délibérante que le fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement ou plusieurs équipements.

Puis il expose ce qui suit :

Par délibération n° 25-03-15 en date du 7 avril 2025, le Conseil Municipal a sollicité le Fonds de Concours au titre de l'exercice 2025 auprès de la Communauté des Communes du Pays d'Apt-Luberon pour les travaux d'aménagement de l'aire multimodale Route de la Sainte.

Cependant à cette date, le montant alloué à la commune par l'intercommunalité n'était pas connu.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mai 2025, la CCPAL a attribué à la commune de JOUCAS une participation financière d'un montant de 10.750 € pour l'exercice 2025 (contre 10.870 € en 2024) afin de financer des opérations d'équipement.

Il convient donc de modifier le plan de financement comme suit :

| DESIGNATION DES OPERATIONS | MONTANT DES TRAVAUX H.T. | SUBVENTIONS | | | | | | AUTO- FINANCEMENT | % |
|----------------------------------|-----------------------------------|---|----------------|-------------------------------|---------------|---------------------|----------------|----------------------|----------------|
| | | Subventions État, Région et Département | % | FONDS DE CONCOURS CCPAL | % | TOTAL AIDES | % | | |
| AIRE MULTIMODALE | 214.000,00 € | 125.840,80 € | 58,80 % | 10 750,00 € | 5,03 % | 136.710,80 € | 63,83 % | 77.409,20 € | 36,17 % |
| TOTAL | 214.000,00 € | 125.840,80 € | 58,80 % | 10 750,00 € | 5,03 % | 136.710,80 € | 63,83 % | 77.409,20 € | 36,17 % |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **ADOpte** le plan de financement modifié ci-dessus pour l'opération d'aménagement de l'aire multimodale ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon pour les travaux précités pour un montant total de 10.750 € au titre de l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La Secrétaire de Séance,

Muriel PONTET

